



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :
28/04/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

CM2026_16 - Composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Pour les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil, la commission doit être composée de cinq conseillers titulaires et trois suppléants, répartis comme suit :

- **Trois** conseillers titulaires et **deux** suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires,
- **Deux** conseillers titulaires et **un** suppléant appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.

.../... (suite de la délibération n°CM2026_16)

Le Conseil Municipal prend acte de la commission de la liste électorale qui se compose comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 - Théo TONNELIER	
2 - Alain BUIRON	1 - Laura SHARPE
3 - Joëlle PICARD	2 - Muriel KERHERVÉ
4 - Marie-Claude BRUDER CAUQUIL	3 - Michel BIDARD
5 - Véronique SABATIER	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance
Jean BREGÈRE-MAILLET



A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026



Le Maire,
Vitor VALENTE

